



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-20246>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 26-20246

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Alès Agglomération

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20006691800018

**Ville :** Ales

**Code postal :** 30100

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 30

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2026\\_KCRop4ZDwT](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_KCRop4ZDwT)

**Identifiant interne de la consultation :** MM-2026- PISCINE

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Direction Commande Publique - Ingénierie du Bâtiment / Service Marchés Publics

**Adresse mail du contact :** Mickael.mendez@ville-ales.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Voir descriptif dans le règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Voir descriptif dans le règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Voir descriptif dans le règlement de la consultation

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 26/03/2026 à 00:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux piscine Le Martinet

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45000000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le présent marché est pris en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique. Le délai global d'exécution des travaux est de 7 semaines. L'exécution des travaux débute pour chaque lot à compter de l'ordre de service. Les prix sont fermes et actualisables. Le délai d'exécution de chaque lot est de 7 semaines. Le candidat est admis à proposer des délais d'exécution plus avantageux à l'article 5 de l'acte d'engagement. Au titre du lot 3 le marché comprend une PSE: Remplacement des filtres à neuf. Avance prévue pour le lot 3 dans les conditions définies dans le CCAP (L'option applicable au titre du CCAG Travaux est l'option B). Une retenue de garantie de 5 % du montant initial du marché est appliquée. Paiement par virement bancaire dans un délai de 30 jours. Application d'intérêts moratoires (BCE majoré de 8 points) et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euro(s).

**Lieu principal d'exécution du marché :** Piscine du Martinet

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Lot 1 Maçonnerie Le descriptif des travaux, au titre du présent lot est détaillé dans le CCTP propre à ce lot. Une visite est obligatoire

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45000000

**Estimation de la valeur hors taxes du lot :** 0.00 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Piscine Le Martinet

- **Description du lot :** Lot 2 Serrurerie Le descriptif des travaux, au titre du présent lot est détaillé dans le CCTP propre à ce lot. Une visite est obligatoire

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 44316500

**Estimation de la valeur hors taxes du lot :** 0.00 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Piscine Le Martinet

- **Description du lot :** Lot 3 Traitement de l'eau et hydraulique Le descriptif des travaux, au titre du présent lot est détaillé dans le CCTP propre à ce lot. Une visite est obligatoire - PSE : Remplacement des filtres à neuf

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 65100000

**Estimation de la valeur hors taxes du lot :** 0.00 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Piscine Le Martinet

- **Description du lot :** Lot 4 Plomberie Le descriptif des travaux, au titre du présent lot est détaillé dans le CCTP propre à ce lot. Une visite est obligatoire

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45330000

**Estimation de la valeur hors taxes du lot :** 0.00 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Piscine Le Martinet

- **Description du lot :** Lot 5 Ventilation Le descriptif des travaux, au titre du présent lot est détaillé dans le CCTP propre à ce lot. Une visite est obligatoire

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45331210

**Estimation de la valeur hors taxes du lot : 0.00 euros**

**Lieu d'exécution du lot : Piscine Le Martinet**

## **Section 6 - Informations Complémentaires**

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** Les visites auront lieu sur prise de rendez-vous auprès de : - Contact pour prise de rendez-vous pour le lot 1 - Mr MALZAC Frédéric 06.76.78.81.23 - Contact pour prise de rendez-vous pour les lots 2,3,4 et 5- Mr RABIA Rachid 04.66.25.45.84

**Autres informations complémentaires :** Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. Le mandataire devra être dûment désigné dans la lettre de candidature ou dans le DUME et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Les candidats doivent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil acheteur de l'acheteur public. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'entité adjudicatrice contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre ; - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat par la personne publique. A partir de la signature du contrat ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L 551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables.(Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, " Département de Tarn-et-Garonne ", n° 358994).

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2026**